

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2007**

L'an deux mille sept, le vingt quatre janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, maire, Ourmières, Caron, Clerc, Renauld, Fernandez, Launay, Prio, adjoints

Mesdames et Messieurs Faye, Legendre, Brayer, Chevallier, Ngwette, Calabuig, Noël, Mkabari, Olgiati, Legrand, Tréhet, Achache, Enhart, Hervé, Chérin, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme lescop a donné pouvoir à Mme Prio

M. Bordas a donné pouvoir à Mme Faye

M. Trouvé a donné pouvoir à M. Renauld

M. Leser a donné pouvoir à M. Caron

M. Péry a donné pouvoir à M. Chevallier

Mme Salvaire a donné pouvoir à Mme Legendre

Mme Coulon a donné pouvoir à M. Lesparre

Mme Azevedo a donné pouvoir à M. Launay

Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières

Mme Rigaut a donné pouvoir à Mme Hervé

Mme Delmas a donné pouvoir à Mme Fernandez

M. Gibert a donné pouvoir à Mme Tréhet

Secrétaire de séance :

M. Noël

Le conseil, tout d'abord, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 20 décembre dernier.

DOSSIER 1 - BUDGET VILLE 2007

Sur le rapport de M. le maire,

La préparation du budget annuel 2007 de la ville est engagée depuis septembre dernier. Elle a donné lieu à une large concertation avec les conseils de quartier ainsi qu'avec le personnel communal à l'occasion de plusieurs rencontres spécialement consacrées au sujet.

Après la définition des orientations - arrêtées par le conseil municipal en décembre dernier - et l'examen des différentes propositions par les commissions, il convient maintenant d'arrêter le document.

LES COMPOSANTES DU BUDGET

I - Concernant les grandes ressources, il s'agit de :

- **maîtriser le recours à l'emprunt** : 1 850 000 euros sont budgetés, montant réduit au prorata des ressources fiscales via l'attribution de compensation de la CAAB ; la

mobilisation de ces fonds ne se fera que compte tenu des besoins et peut être sera-t-il possible de baisser ce montant prévisionnel lors du budget supplémentaire.

– **simplement reconduire les taux 2006 des impôts locaux** (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti puisque **la taxe professionnelle est perçue par la Communauté d'Agglomération**), confirmant ainsi **la volonté du Conseil Municipal de modérer autant que faire se peut la pression fiscale sur les contribuables**. Ces taux seront votés au Conseil Municipal de début avril après que les services fiscaux aient fait connaître les bases auxquels ils s'appliquent.

– **prévoir l'évolution des dotations versées par l'Etat** : la DGF – dotation globale de fonctionnement - devrait augmenter de 1,28 % seulement. Le montant de la DSU (dotation de solidarité urbaine) ainsi que celui du FSRIDF (fonds de solidarité régional Ile de France) ne sont pas encore connus (l'estimation faite dans le projet de budget pour ce dernier est la simple reconduction de son montant 2006).

– Prendre en compte les **conséquences de la communauté d'agglomération : transfert intégral de la ville à la CAAB du produit de la taxe professionnelle ainsi que des recettes et charges des services déclarés d'intérêt communautaire** : voirie et éclairage public, propreté, EMMD, économie, emploi, transport, PLH, berges de Seine, bruit. Versement par l'agglomération à la ville d'une **allocation de compensation** égale à la différence entre les ressources dont elle dispose venant de Bezons et les charges que Bezons lui fait désormais supporter. **Un fond de concours sera à nouveau versé à la commune par la CAAB complétant ainsi significativement les crédits disponibles**

II - LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES

A – LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE avec un budget de fonctionnement de 300 000 euros environ

avec la poursuite des conférences et débats citoyens, les actions en direction des associations, le forum du projet de ville sous une forme renouvelée, le conseil des seniors ou encore le conseil local de la jeunesse, la mise en place du conseil de l'enfance ... et un nouvel élan donné aux **conseils de quartiers** et plus largement à la démarche participative. L'aide aux associations est maintenue à son fort niveau.

B – LES GRANDES ANIMATIONS

La fête de la jeunesse, la parade de fin d'année, la foire, les banquets des anciens, Rêv'Arts, la fête des associations, le forum des sports, les vœux municipaux, ainsi que les fêtes de quartier se retrouvent dans le budget 2007, ce qui représente **un nombre très important de manifestations qui structurent la vie de notre commune**. En juillet, une manifestation centrale d'envergure se substituant le cas échéant à certaines micro initiatives, prenant sur 1 à 2 semaines la suite de la Fête de la Jeunesse, pourrait voir le jour (une provision est prévue à cette fin). Le travail nouveau fait avec **les commerçants** contribuera aussi à l'animation de la ville.

C – LE TRAVAIL EDUCATIF

Avec l'adoption d'une charte pour une politique de l'enfance et de l'adolescence le Conseil Municipal a clairement exprimé il y a plusieurs années, l'importance du travail éducatif qu'il souhaite voir développer sur le territoire bezonnais.

La question de l'accompagnement scolaire notamment devra trouver en 2007 des réponses adaptées aux réalités locales et les négociations menées afin de trouver les soutiens financiers indispensables.

La disparition du contrat temps libre et son remplacement par la CNAF par un contrat enfance jeunesse qui privilégie la création de places d'accueil pour la petite enfance au détriment du financement d'actions éducatives de qualité est dénoncé et ses effets combattus tant les risques de ne pouvoir maintenir à l'avenir les actions mises en place (centre d'initiation sportif, actions sur le temps du midi...) sont grands.

Le travail éducatif s'illustrera notamment par le maintien à haut niveau de l'effort fait en matière de **lecture, d'activités culturelles et sportives** (dont la semaine sportive scolaire) et par les centres de loisirs

La reprise au niveau nécessaire du travail sur la sécurité routière est souhaitée.

D – LA SOLIDARITE

La subvention au **CCAS** est maintenue au même haut niveau que celle versée en 2006 (254 255 euros) – tant la situation sociale impose de ne pas relâcher l'effort vers ceux qui en ont le plus besoin ; celle versée à la RPA (foyer Péronnet) est de 155 000 euros en fonctionnement et 50 000 euros en investissement. L'accompagnement social des bénéficiaires du **RMI** sera poursuivi avec notamment des actions de re mobilisation et de participation à la vie de la cité ; le service se voit doté de nouveaux moyens pour accentuer son travail en leur direction. Le budget en direction des **retraités** reste au même niveau afin de rester très attentifs à l'évolution de leurs besoins. Celui de la **santé** augmente de plus de 7%, permettant la montée en charge des actions de **prévention santé**. En investissement, il est prévu l'achat d'une radio numérique pour fauteuil dentaire (25 000 euros) ainsi que des travaux d'extension du SSIAD (15 400 euros), opération importante qui attend encore l'accord financier des pouvoirs publics.

La ville s'est aussi dotée de moyens nouveaux pour l'impulsion des actions de nature à promouvoir la **solidarité internationale et le développement durable** (19 500 euros dont 6000 euros pour le Nicaragua). Un projet d'importance « Requiem noir », en cours d'élaboration s'inscrira dans la nécessaire lutte contre le racisme (27 300 euros) ; sous une forme à renouveler, la solidarité internationale donne lieu également à dotations (42 000 euros)

E – LE QUOTIDIEN

L'attention à la gestion quotidienne de la Cité, à la proximité reste au coeur des préoccupations.

Ainsi, au delà de la dimension budgétaire qui relève désormais de la CAAB, la ville restera l'acteur principal en ce qui concerne **la voirie et les réseaux tout comme la propreté**. Dans ce cadre, **le gros marché de rénovation des rues** connaîtra une nouvelle phase très significative ; les travaux concerneront aussi la rue du cimetière et la rue Germinal. Une nouvelle balayeuse entrera également en service.

Une nouvelle tranche du **plan de fleurissement** est prévue (50 000 euros). L'association des bezonnais sera encore recherchée avec **le concours des jardins et balcons fleuris**. Un montant de 90 000 euros est prévu pour l'entretien et la tonte de certains espaces verts par une entreprise ; un crédit particulier permettra de poursuivre l'action engagé en 2006 sur le patrimoine arboré de la commune. Une campagne pour la propreté « le chien propre » est prévue ainsi que l'installation de toilettes publiques au parc Bettencourt ou de nouvelles colonnes à verre.

La prolongation de la promenade du chemin de halage jusqu'à Carrières – sous maîtrise d'ouvrage CAAB – est aussi prévue.

F – LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS

Sont concernées les écoles avec la fin de la rénovation **de la maternelle G. Péri** (pour 795 000 euros), l'agrandissement de la cantine maternelle Langevin (592 000 euros) et la poursuite du gros travail de **réhabilitation des groupes scolaires** pour lequel les subventions du Conseil Général sont demandées (pour 517 000 euros en dépenses).

La rénovation **de la piste d'athlétisme** sera aussi réalisée (1 140 760 euros) si les financements sont obtenus.

la création d'un nouveau parking devant la résidence Antin qui complétera celui qui va être très prochainement mis en service rue du Cimetière est également prévu.

G – LE DEVELOPPEMENT

Citons en 1er lieu, **l'action pour le tramway**, pierre angulaire du nouveau potentiel de développement de la ville dans ses différentes composantes (économique, habitat..) se poursuivra ; la construction des passerelles de part et d'autres du pont est attendue dans l'année

Mais on doit évoquer également parmi les propositions :

- ◆ les 2 opérations **ANRU de la Tête de Pont – les décisions de financements sont annoncées dans le trimestre - et de l'Agriculture – qui est en phase opérationnelle et va connaître d'importantes réalisations en 2007 en terme de voirie (RUES DU 8 MAI /AGRICULTURE /PREVERT/ abords GS Hugo, Rue V. Hugo, Szekszard) et de logements**
- ◆ **d'importantes opérations foncières afin de s'assurer de la maîtrise de l'évolution de la ville sur les secteurs stratégiques pour son développement**
- ◆ **la mise en place de la 1ère phase du schéma des déplacements** adopté par le conseil municipal en décembre dernier – sous la conduite de la CAAB. A ce titre, la ville mettra en place une équipe d'agents communaux chargés en particulier du respect de la réglementation du stationnement
- ◆ le concours d'architecture pour la construction du futur **CLM des Chênes** (60 000 euros), **bien que la CAF ait refusé le financement en 2006**
- ◆ les **nouvelles technologies et les télé services**, avec notamment l'installation d'une borne à disposition du public qui ne dispose pas personnellement d'un ordinateur et d'une liaison Internet et le travail des espaces numériques déjà installés
- ◆ Menées par la CAAB, **le plan de requalification de la zone d'activité des bords de Seine** connaîtra en 2007 des avancées majeures
- ◆ la création d'un nouveau **CTM/magasin général** (liée au projet ANRU TDP) rue Jaurès/Champion avec un montant de 59 800 euros correspondant à la location pour 1 trimestre du bâtiment et 15 000 euros de mobilier. Le personnel communal concerné disposera ainsi d'un outil de travail moderne, adapté attendu de longue date; notons que la direction des ST doit aussi trouver de nouveaux locaux.
- ◆ On sait en effet que le service public communal bezonnais repose de façon essentielle sur le **PERSONNEL COMMUNAL**. Des crédits sont prévus pour continuer d'améliorer les matériels à disposition ; **l'informatique concernera plus particulièrement le centre de santé qui doit changer de système du fait du dispositif national SESAME VITALE, opération onéreuse.** 4 questions

particulières sont à souligner : **l'évaluation** – projet pluriannuel de grande ampleur en partenariat avec le CNFPT; **la formation**; **la question de l'absentéisme** avec les résultats de l'étude qui va être faite et enfin la poursuite de l'effort sur **le régime indemnitaire**. La démarche d'association des agents et des instances paritaires et syndicales au bon fonctionnement du service public sera poursuivie avec une forte volonté.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mmes et MM. Legrand, Olgiati, Hervé s'abstenant, Mme Tréhet, Mme Rigaut et M. Gibert par pouvoirs votant contre), le budget primitif de la ville équilibré, par chapitre ou opération :

- En investissement: 9 933 670 euros
- En fonctionnement: 36 751 344 euros

Et approuve et autorise, à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Rigaut et Gibert par pouvoir s'abstenant), le versement des subventions aux associations.

DOSSIER 2 - CONVENTION VILLE/CAAB POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil de la communauté d'agglomération Argenteuil - Bezons (CAAB) a décidé le 11 décembre dernier de transférer au 1er janvier 2007 : la voirie et la propreté, l'éclairage public, les mobiliers urbains, l'économie, l'école de musique et de danse au titre de l'enseignement et le bâtiment lui même ainsi que la salle Romain Rolland, les berges de Seine, la cartographie du bruit et le SIG.

Pour mémoire, les domaines des transports, de l'emploi, du PLH (plan local de l'habitat) et de l'eau relevaient déjà de la compétence de la CAAB en 2006.

Alors que les études - complexes - en matière de ressources humaines ne sont pas encore abouties, en accord avec la préfecture et en application de l'article L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de simplement mettre à disposition de la CAAB les agents concernés. Ce personnel restera donc, dans cette phase, salarié de la commune, celle-ci étant remboursée par la CAAB.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de la CAAB et autorise sa signature par son maire.

DOSSIER 3 – MARCHES PUBLICS - AVENANT AU MARCHE ASTEN D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET D ASSAINISSEMENT

Sur le rapport de M. Renaud,

Suite à la délibération en date du 29 mars 2006, un marché en appel d'offres a été signé avec la société ASTEN concernant les prestations d'entretien et de rénovation de la voirie ainsi que d'assainissement sur le territoire communal.

Comme la voirie est une compétence transférée vers la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2007, il y a donc lieu par avenant de scinder le marché (les

prestations d'assainissement restent à la charge de la commune).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la passation de l'avenant de transfert partiel concernant les prestations de voirie au bénéfice de la CAAB et de maintien sur la ville de la partie assainissement et autorise son maire à signer les documents afférents.

DOSSIER 4 – MARCHES PUBLICS - AVENANT RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL

Sur le rapport de M. Launay,

Par délibération en date du 29 juin 2005 un marché en appel d'offres a été attribué pour les travaux de la 3ème tranche de **restructuration et d'extension de la maternelle Louise Michel**. La société **PERSAN SERVICE BATIMENTS** (PSB) a été déclarée attributaire du lot « Démolition – maçonnerie – gros oeuvre ». Un avenant est nécessaire pour les frais supplémentaires liés à l'immobilisation du chantier suite aux prolongations de délais et à la location d'un bungalow.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant pour un montant de 6 896,67 € HT, montant modeste au regard du coût global de l'opération (513 163 € HT).

DOSSIER 5 - MARCHES PUBLICS - PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2006

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil municipal prend acte du recensement des marchés publics supérieurs à 4.000 € HT passés en 2006 qui lui est communiqué et qui regroupe près de 200 procédures, témoignant de l'importance de l'activité municipale.

DOSSIER 6 - PERSONNEL - INDEMNITES STAGIAIRES

Sur le rapport de M. Ourmières,

La commune reçoit de plus en plus de demandes d'élèves ou étudiants pour effectuer des stages. Il est proposé qu'ils bénéficient d'une gratification lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin de service ou contribue à l'amélioration du service public communal.

Cette gratification ne peut excéder 12,5% du plafond horaire de sécurité sociale par mois (aucune cotisation ou contribution, patronale ou salariale).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une gratification aux stagiaires dans le cadre du plafond ci-dessus indiqué et selon la convention individuelle qui interviendra avec le stagiaire, dans la mesure où il ne s'agira pas d'un simple stage d'observation.

**DOSSIER 7 – PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS ET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil arrête, à l'unanimité, le tableau des effectifs permanents du personnel communal au 1er janvier et approuve, à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs.

1) TABLEAU DES EFFECTIFS (POSTES CREES) au 01.01.2007

FILIERE ADMINISTRATIVE

- *Directeur Général..... 1
- *Directeur Général Adjoint..... 2
- *Directeur Territorial..... 3
- *Attaché Territorial Principal de 2^{ème} classe..... 1
- *Attaché Territorial.... 18
- *Rédacteur Territorial Chef..... 3
- *Rédacteur Territorial Principal..... 3
- *Rédacteur Territorial.... 14
- *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe..... 5
- *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe..... 9
- *Adjoint Administratif24
- *Agent Administratif Qualifié..... 63

FILIERE TECHNIQUE

- *Directeur Général des services techniques 1
- *Ingénieur Principal..... 1
- *Ingénieur..... 2
- *Technicien Territorial Supérieur Chef..... 2
- *Technicien Territorial Supérieur..... 2
- *Contrôleur de travaux..... 3
- *Agent de Maîtrise Principal..... 5
- *Agent de Maîtrise Qualifié..... 5
- *Agent de Maîtrise..... 19
- *Agent Technique Chef..... 6

- *Agent Technique Principal..... 16
- *Agent Technique Qualifié..... 6
- *Agent Technique.... 19
- *Agent des services techniques..... 179
- *Agent des services techniques à TNC (temps non complet)..... 2
- *Agent de salubrité qualifié..... 2
- *Agent de salubrité..... 1

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- *Médecin Territorial à TNC (12h/hebdomadaires)..... 5
- *Puéricultrice cadre de santé1
- *Puéricultrice de classe supérieure..... 2
- *Educatrice chef de jeunes enfants..... 1
- *Educatrice principale de jeunes enfants.... 2
- *Educatrice de jeunes enfants..... 5
- *Auxiliaire de Puériculture Chef..... 1
- *Auxiliaire de Puériculture Principale..... 3
- *Auxiliaire de Puériculture.... 6
- *Infirmière cadre de santé..... 5
- *Infirmière classe supérieure..... 2
- *Infirmière Territoriale de classe normale 6
- *Auxiliaire de soins chef..... 2
- *Auxiliaire de soins Principal..... 2
- *Auxiliaire de soins..... 4
- *A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe..... 5
- *A.T.S.E.M. de 2^{ème} classe... 36
- *Agent Social Qualifié de 2^{ème} classe..... 18
- *Agent Social Qualifié de 1^{ère} classe..... 2
- *Rééducateur cadre de santé..... 1
- *Assistant socio-éducatif..... 4
- *Assistant Socio-éducatif principal..... 1

FILIERE CULTURELLE

- *Conservateur Bibliothèque 1^{ère} classe..... 1
- *Conservateur Bibliothèque 2^{ème} classe..... 1

- *Bibliothécaire 2^{ème} classe..... 1
- *Assistant qualifié de conservation 2^{ème} classe..... 3
- *Assistant Territorial de Conservation hors classe.... 1
- *Assistant Territorial de Conservation de 2^{ème} classe..... 4
- *Agent du patrimoine de 1^{ère} classe 4
- *Professeur d'enseignement artistique 1
- *Assistant Territorial Spécialisé d'enseignement artistique à TNC..... 16
- *Assistant Territorial Spécialisé d'enseignement artistique à TC..... 10
- *Assistant d'enseignement artistique à TNC 4

FILIERE SPORTIVE

- *Conseiller des APS..... 1
- *Educateur Territorial des APS hors classe..... 1
- *Educateur Territorial des APS 1^{ère} classe..... 2
- *Educateur Territorial des APS 2^{ème} classe..... 8
- *Educateur Territorial des APS 2^{ème} classe à TNC.. 6
- *Educateur APS dans le cadre PEL à TNC..... 8
- *Aide-Opérateur des APS..... 4

FILIERE ANIMATION

- *Animateur... 5
- *Adjoint d'animation... 4
- *Agent d'animation qualifié..... 29
- *Agent d'animation à TNC..... 2
- *Agent d'animation qualifié dans le cadre PEL à TNC..... 14

HORS FILIERE

- *Collaborateur du Maire..... 2
- *Conseiller technique auprès du Maire à TNC..... 1
- *Rédacteur en chef des publications... 1
- *Journaliste-Photographe.. 1
- *Chargée Prévention M.O.U.S..... 1
- *Agent développement social..... 2
- *Agent de développement local..... 1
- *Directeur de Centre Social1

- *Directeur des centres sociaux..... 1
- *Assistante Maternelle... 84
- *Médecin spécialiste TNC..... 19
- *Chirurgien-dentiste TNC..... 3
- *Orthodontiste TNC..... 1
- *Kinésithérapeute..... 1
- *Animateur CLP TNC... 10
- *Professeur de musique TNC (emploi spécifique)..... 1
- *Ecrivain Public TNC... 1
- *Chargé de mission action économique, emploi et formation..... 1
- *Conseiller technique/Directeur Jeunesse. ...1
- *Conseiller technique pour le développement du quartier du nouveau Bezons..... 1
- *Animateur coordinateur jeunesse CIVIQ..... 1
- *Chargé de mission Conseil Local de la Jeunesse..... 1
- *Vacataire Yoga..... 1
- *Vacataire Chant-Chorale..... 1
- *Vacataire Aquagym..... 1
- *Vacataire projet Equilibre..... 1
- *Directeur de projet ANRU..... 1
- *Chef de projet politique de la ville.... 1
- *Directeur de la communication..... 1
- *Chef de service comptabilité... 1
- *Chef de service Retraités..... 1

2) Modification du tableau des effectifs :

Au 1er février 2007

- ◆ Renouvellement du contrat de conseiller technique/directeur jeunesse
- ◆ Transformation d'un poste d'infirmière de classe supérieure en infirmière de classe normale

DOSSIER 8 – DECISIONS

M. le maire rend compte des décisions prises de gestion courante :

24 novembre 2006	Convention avec la société CBR animation soirée jeunes diplômés
------------------	---

5 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ● Fixation du montant des honoraires de Maître BRAULT - contentieux (infraction au plan d'occupation des sols) commune de Bezons/NANDA ● Fixation du montant des honoraires de Maître BRAULT – audience de plaidoiries devant le Tribunal de Grande Instance de Pontoise dans l'affaire (infraction au plan d'occupation des sols) commune de Bezons/NANDA
13 décembre 2006	Convention d'analyses biologiques avec le laboratoire : institut de Pathologie de Paris
18 décembre 2006	Contrat de maintenance pour l'entretien de divers matériels d'imprimerie avec la Société IPSILON
22 décembre 2006	<p>Marchés publics – procédures adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● prestation de propreté sur le quartier de la Tête de Pont avec la régie des quartiers de Bezons ● prestation d'entretien des espaces verts sur voirie et du parc Bettencourt de la ville de Bezons avec les sociétés : régie des quartiers et SAEC ● aménagement de parking rue du cimetière avec la société SAEC
3 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurance d'un véhicule en location , de marque CITROEN de type C.3 immatriculé 696 EHE 95 auprès de GROUPAMA ● Mise en réforme d'un véhicule RENAULT, type EXPRESS immatriculé 317 ALN 95 ● Fixation du montant des honoraires du géomètre – cabinet Goudard et associés pour les plans liés à l'aménagement de la rue Albert 1er (emprise d'alignement) ● Fixation du montant des honoraires de Maître BRAULT dans l'affaire (infraction au plan d'occupation des sols) commune de Bezons/GAMBONNET Roland
4 janvier 2007	Assurance d'un véhicule en location, de marque FIAT, type DUCATO immatriculé provisoirement 8852 WWT 91 auprès de GROUPAMA

21 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en réforme de deux armoires chauffantes ● Mise en réforme d'une cellule de refroidissement
2 janvier 2007	Préemption d'un bien au 39, rue de la Procession
8 janvier 2007	Assurance de l'exposition « Enfance des livres » à la médiathèque auprès de Marsh assurances
9 janvier 2007	Location d'une nacelle à la société LEV pour la régie auto parc – dépose des illuminations de Noël
10 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> ● Fixation du montant des honoraires de Maître BRAULT dans l'affaire (infraction au plan d'occupation des sols) commune de Bezons/LE CAM ● Fixation du montant des honoraires du géomètre – cabinet Goudard et associés pour les plans liés à l'aménagement

	de la rue Albert 1er (annule et remplace celle du 3/01/2007)
11 janvier 2007	Assurance d'un véhicule en location, de marque FIAT, de type DUCATO, immatriculé 63 WWX 91 auprès de GROUPAMA
15 janvier 2007	Préemption d'un bien au 50, avenue Gabriel Péri

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

LE SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Noël